

# Améliorer la situation des jeunes chercheurs étrangers en France

*Contribution de la Confédération des Jeunes Chercheurs aux Assises territoriales internationales de l'enseignement supérieur et de la recherche*

- 14 octobre 2012 -

## Introduction

En France, pendant l'année 2011-2012, 41.3% des chercheurs doctorants étaient de nationalité étrangère, soit 25 680 personnes, dont plus de quatre sur cinq provenant de pays extérieurs à l'Union Européenne. Il faut ajouter à ceux-ci quelques milliers de docteurs contractuels. **Les jeunes chercheurs étrangers constituent donc une part essentielle du système français de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation** : plus du quart des forces vives des laboratoires publics français. Lors des deux sondages réalisés par la Confédération des Jeunes Chercheurs auprès de cette population, en 2006 et en 2010<sup>1</sup>, les conditions de leur **accueil administratif** sont apparues comme **l'une des principales sources de mécontentement**, et un **risque réel pour l'attractivité de la France et de son système de recherche**. D'autres difficultés rencontrées par les jeunes chercheurs en matière d'**accueil**, de **contractualisation**, ou d'**environnement scientifique**, ont également été identifiées grâce à ces enquêtes.

La Confédération des Jeunes Chercheurs propose dans ce document **un ensemble de mesures d'urgence**, ainsi que des **évolutions à installer dans la durée**, afin d'améliorer la situation des jeunes chercheurs étrangers en France, dans le cadre de l'axe "Donner une nouvelle ambition pour la recherche" des *Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche*.

## Axe I - Accueil des jeunes chercheurs étrangers

### Titre de séjour

#### Mesures d'urgence

Pour pallier l'ensemble des défauts de la procédure "scientifique-chercheur", nous demandons :

- le choix d'une **durée adaptée** : pluri-annuelle dès la première attribution, et prolongée jusqu'à l'expiration des droits ouverts par les cotisations (Aide au Retour à l'Emploi).
- l'application du principe européen de l'**unité de la famille du chercheur**, sans les restrictions de la législation française actuelle relatives au conjoint, pour la délivrance des cartes de séjour "vie privée et familiale".

Ces mesures nécessitent des **évolutions législatives** du Code du travail et du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, sur lesquelles la Confédération des Jeunes Chercheurs a publié des propositions fin septembre 2012<sup>2</sup>.

#### Dans la durée

Pour arrêter l'attribution arbitraire d'une palette de cartes de séjour différentes aux jeunes chercheurs étrangers, nous recommandons :

<sup>1</sup> <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-sondage-JC-etrangers.pdf>

<sup>2</sup> Voir les propositions de modification des Codes concernés, pages 22 à 24 du document <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-accueil-administratif-JC-etrangers.pdf>

- la **systématisation de la procédure “scientifique-chercheur”** pour tous les jeunes chercheurs, y compris tous les chercheurs doctorants ;
- la mise en place de l'**e-administration** pour les démarches administratives des chercheurs étrangers, incluant les demandes de visa et de carte de séjour ;
- l'**information et la formation des acteurs** de l'accueil administratif des jeunes chercheurs étrangers ;
- la mise en place d'**outils de suivi statistique** afin de contrôler l'harmonisation des pratiques.

## Préparation du séjour

### Mesures d'urgence

Afin d'aider les jeunes chercheurs étrangers à préparer leur arrivée en France sous un statut adapté, nous demandons la **réalisation d'une plaquette** pour les informer sur la procédure “scientifique-chercheur”, et les services fournis par les centres Euraxess. Elle devra également être disponible en anglais, et diffusée sur tous les sites web concernés (CampusFrance, Promodoc, ambassades de France à l'étranger, préfectures et sous-préfectures, ServicePublic, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère des affaires étrangères et européennes, Ministère de l'immigration, organismes de recherche et universités, FnAK, Egide, CPU...).

### Dans la durée

Afin d'améliorer les conditions générales d'accueil des jeunes chercheurs étrangers, nous recommandons :

- la mise en place par les établissements d'enseignement supérieur, ou par des regroupements d'établissements (PRES), de **guichets centralisés d'accueil des scientifiques-chercheurs étrangers**, destinés en particulier à l'accueil des jeunes chercheurs étrangers, conventionnés avec la préfecture pour le dépôt des demandes de cartes de séjour, et ouverts pendant l'été ;
- la mise en place de **fiches pratiques**, également disponibles en anglais, sur les démarches administratives mais également la vie quotidienne en France ;
- la **sensibilisation des structures d'accueil** des jeunes chercheurs étrangers en France (universités, écoles, organismes de recherches, instituts, fondations, associations, entreprises, laboratoires, PRES...) à l'existence de ces fiches, et à la procédure “scientifique-chercheur”, avec information sur le guichet centralisé d'accueil.

## Recrutement

### Mesure d'urgence

Afin de ne pas restreindre l'accès au contrat doctoral des doctorants étrangers, nous demandons la **suppression de la condition de rémunération minimale** d'un étranger ayant obtenu en France un diplôme au moins équivalent au master, figurant dans l'article R5221-29 du Code du travail.

### Dans la durée

Nous recommandons une **amélioration de la conception et de la diffusion des offres d'emploi pour jeunes chercheurs**, incluant les projets doctoraux. L'ensemble du processus de recrutement doit assurer la transparence et l'ouverture prévues dans le *Code de conduite pour le recrutement des chercheurs*<sup>1</sup>.

## Logement

### Mesures d'urgence

Afin de faciliter la recherche de logement des jeunes chercheurs étrangers, nous demandons la **diffusion du Guide Logement d'Euraxess France**<sup>2</sup>, et de sa version anglaise, sur l'ensemble des sites web concernés par l'accueil des jeunes chercheurs étrangers.

<sup>1</sup> [http://ec.europa.eu/eracareers/pdf/eur\\_21620\\_en-fr.pdf](http://ec.europa.eu/eracareers/pdf/eur_21620_en-fr.pdf)

## Dans la durée

Pour pallier les difficultés spécifiques aux jeunes chercheurs étrangers en matière d'accès au logement (poste à durée déterminée et absence de garant français), nous recommandons :

- la **généralisation du système garant institutionnel** actuellement en place dans plusieurs régions, sous plusieurs formats, pour les étudiants ou pour les jeunes ;
- la poursuite de la politique de **construction de résidences destinées aux chercheurs en mobilité** (étrangers mais aussi français pour une meilleure intégration).

## Axe 2 - Contractualisation des jeunes chercheurs étrangers

### *Contrat de travail*

#### Mesures d'urgence

Afin de lutter contre la persistance de mauvaises pratiques de rémunération au mépris du Code du travail, nous demandons :

- l'écriture et la diffusion par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'une **circulaire de rappel sur l'interdiction des libéralités**, qui précise explicitement qu'elle s'applique également aux jeunes chercheurs étrangers, qu'ils soient doctorants ou docteurs ;
- la mise en place d'un système de **signalement en ligne d'offres de libéralités supposées** pour assurer l'application de cette circulaire.

## Dans la durée

Nous recommandons :

- la signature de **contrats de travail pour tous les jeunes chercheurs**, en particulier pour le travail de recherche en France des doctorants en co-tutelle ;
- la **transformation des bourses** versées aux jeunes chercheurs en **financements attribués aux établissements d'enseignement supérieur**, responsables de la contractualisation et du projet de recherche ;
- la mise en place d'une **rémunération minimale pour les jeunes chercheurs** étrangers comme français.

### *Protection sociale*

#### Mesures d'urgence

Afin de mieux informer les jeunes chercheurs étrangers sur le système de protection sociale français, nous demandons la **réalisation et la diffusion d'une fiche pratique** sur le sujet, disponible en français et en anglais.

## Dans la durée

Nous recommandons l'**harmonisation de la protection sociale pour les jeunes chercheurs**, indépendamment de leur nationalité. Nous rappelons l'importance de la contractualisation pour assurer cette protection sociale.

### *Droits ouverts par les cotisations*

#### Mesures d'urgence

Afin de mieux informer les jeunes chercheurs étrangers sur les droits ouverts par leur cotisation nous demandons la **réalisation et la diffusion d'une fiche pratique sur le sujet**, disponible en français et en

<sup>2</sup> [http://ec.europa.eu/euraxess/np/france/docs/guide\\_logement\\_euraxess\\_france.pdf](http://ec.europa.eu/euraxess/np/france/docs/guide_logement_euraxess_france.pdf)

anglais. Nous rappelons que les doctorants titulaires d'une carte de séjour mention « scientifique-chercheur » subissent actuellement une discrimination par rapport aux titulaires d'une carte de séjour mention « salarié », puisqu'ils ne peuvent bénéficier des droits ouverts par leurs cotisations en raison de la fin de validité de leur carte de séjour à la fin de leur contrat de travail, et renvoyons pour cette question aux mesures d'urgence de la section « Titre de séjour » ci-dessus.

### Dans la durée

Nous recommandons :

- la délivrance d'un **récapitulatif sur les droits acquis** aux jeunes chercheurs étrangers à la fin de leur mission de recherche, ou dans les délais suffisants pour lancer les procédures administratives nécessaires au bénéfice de ces droits ;
- de documenter les jeunes chercheurs européens des **procédures de transférabilité relatives aux droits acquis** ;
- d'informer l'ensemble des acteurs concernés (Pôle Emploi, établissements d'enseignement supérieur et de recherche).

## Axe 3 – Environnement scientifique des jeunes chercheurs étrangers

### *Intégration dans les équipes de recherche*

#### Mesures d'urgence

Afin d'améliorer l'intégration des jeunes chercheurs étrangers dans les équipes de recherche, nous demandons la création d'un **“réfèrent jeunes chercheurs étrangers”** dans les unités de recherche.

#### Dans la durée

Nous recommandons l'amélioration de l'intégration des doctorants étrangers en insistant auprès des directeurs de laboratoire sur la nécessité de **conditions de travail et d'intégration identiques** pour tous les jeunes chercheurs.

### *Langue*

#### Mesures d'urgence

Afin d'améliorer l'accueil et l'environnement scientifique des jeunes chercheurs étrangers en France, nous demandons la **traduction en anglais de la Charte du doctorat**.

#### Dans la durée

Nous recommandons :

- la **traduction en anglais des documents administratifs** ;
- d'insister sur les efforts de communication orale en anglais, en proposant également des **formations à l'anglais** pour les personnels des établissements d'enseignement supérieur et des préfectures amenés à interagir avec des jeunes chercheurs étrangers ;
- la mise à disposition d'**offres de cours de français**, bien intégrés dans le cursus des formations doctorales, et mentionnés dans les brochures d'information en anglais à destination des jeunes chercheurs.

---

Retrouvez l'ensemble de notre dossier relatif aux jeunes chercheurs étrangers sur la page :

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers>